

• 17 JUIN

Rencontre emploi. Cette rencontre permet aux jeunes diplômés de passer des entretiens de prérecrutement avec des entreprises de la région grenobloise. Inscription obligatoire, tél. : 04 76 86 06 49 ou grenoble@afij.org.

Lieu : AFIJ, Grenoble (Isère).

Présentation emploi pour personne handicapées. L'agence d'intérim Kelly Services présente sa cellule travailleurs handicapés et les attentes de ses clients. Inscription obligatoire, tél. : 04 72 71 01 68 ou lyon@afij.org.

Lieu : 43, rue de l'université, Lyon (Rhône).

• 19 JUIN

Forum services à la personne et professionnalisation. L'édition 2008 du forum Services à la personne est consacré à l'emploi et la professionnalisation, organisé par la CCI de Paris et le soutien de l'ANPE et de l'Agence nationale des services à la personne. Inscription et infos : www.servicesalapersonne.cci.fr.

Lieu : Bourse du commerce, Paris.

coopératives ou reprises par les salariés.  
WWW.SCOP.COOP

**INTERNET. Lancement d'un portail dédié à l'apprentissage**

France Apprentissage est un portail national et gratuit dédié à l'apprentissage. Cet outil interactif utilise les nouvelles technologies

de l'information et de la communication du « Web 2 » pour créer une plate-forme d'informations, d'échanges et de services. Ce site est construit par espaces : orientation, entreprises et secteur public, apprentis, formations, médias, retraités, demandeurs d'emploi.  
LE SITE : WWW.FRANCEAPPRENTISSAGE.FR

## VOS DROITS

### Mon employeur peut-il me contraindre à travailler sur un logiciel en anglais ?

Le Code du travail est formel dans sa nouvelle rédaction : « Tout document comportant des obligations pour le salarié ou des dispositions dont la connaissance et nécessaire pour l'exécution de son travail » doit être rédigé en français (sauf pour des documents reçus de l'étranger ou destinés à des étrangers), selon l'article L. 1321-6. Des traductions en une ou plusieurs langues étrangères peuvent l'accompagner. Cela s'applique également aux logiciels et documents électroniques. Cette obligation de traduction est constamment soutenue dans les différentes cours de justice. Par exemple, le 2 mars 2006, la cour d'appel de Versailles en a fait de même pour les documents techniques d'appareils médicaux de la société GE Medical et le tribunal de grande instance de Nanterre avait condamné la société Europe Assistance à traduire deux logiciels élaborés en anglais, le 27 avril 2007. Plus récemment encore, c'est le tribunal de grande instance de Paris qui a donné raison à la CGT de Nextiraone, qui a déployé un progiciel de gestion intégré en langue anglaise, qui n'était accompagné que d'un didacticiel en français. La société a été condamnée à traduire l'ensemble des documents et des logiciels dans ce projet, le tribunal ayant jugé que le principe du didacticiel d'accompagnement en français ne pouvait se substituer à une interface en langue française, reconnue dans la Constitution comme la langue officielle de la République.

E.M.

## EN BREF

### RECRUTEMENT.

**Saison 2008 dans l'hôtellerie-restauration et le commerce sur la côte landaise**  
L'ANPE d'Aquitaine met à disposition sur son site une page regroupant les offres saisonnières de 2008 sur la côte atlantique. Au menu : des fiches de candidature décrivant les postes proposés dans les secteurs de la cuisine, de la restauration, de l'animation, de l'hôtellerie, des métiers de bouche ou encore du commerce.  
POUR CONSULTER LES OFFRES ET LES FICHES DE CANDIDATURES : WWW.ANPE.FR/ESPACE\_AQUITAINE

### INTERNET. Nouveau site de recherche d'offres d'emploi

L'Association des professionnels pour la promotion de l'emploi sur Internet (APPEI) lance un nouveau site de recherche d'emploi, appelé PurJob, qui regroupe 100 000 offres

issues des 19 sites de ses membres. Les offres sont classées par secteur d'activité ou par zone géographique, et correspondent aux offres recensées par des sites comme RegionsJob, Sourcea, StaffSanté, Directtransport...  
LE SITE : WWW.PURJOB.COM

### INITIATIVE. Le congrès des SCOP

Le Congrès national des sociétés coopératives de production (SCOP) vient de réunir, les 29 et 30 mai au Futuroscope, 1 100 congressistes pour déterminer ses nouveaux axes de développement et réélire son président Patrick Lenancker pour un mandat de 4 ans. Un des axes prioritaires est de promouvoir de nouvelles formes intermédiaires de coopératives pour assurer la transition de PME-PMI en SCOP lorsqu'elles sont rachetées par les

## SUR LE MÉTIER

# Animateur socioculturel : le difficile métier des passionnés de l'animation

Avec l'approche des vacances scolaires, le métier exercé par les animateurs socioculturels prend le devant de la scène : loisirs, colos ou clubs de vacances, que serait l'été sans les animateurs ? Pourtant, la profession est loin de se limiter à l'animation des vacances estivales. Tout au long de l'année, dans les services municipaux ou les structures dépendantes des collectivités territoriales, ou encore dans les associations (environ 8 000) comme dans les maisons de jeunesse et de quartier, les animateurs travaillent. Au près des jeunes, l'animation comporte aussi bien des aspects éducatifs, pour favoriser l'autonomie des jeunes et l'apprentissage de la vie en groupe, que l'épanouissement individuel : accompagnement scolaire, activités périscolaires, construction de projets de séjour, sorties culturelles, manifestations sportives, ateliers de découverte...

D'autres publics peuvent être ciblés dans différents lieux : en maison de retraite, en foyer de travailleurs migrants, en hôpital, dans le milieu carcéral... Le champ d'action est vaste, d'où découle une certaine hétérogénéité des statuts, des rémunérations et des carrières.

**Emploi.** Avec le développement des loisirs et la population vieillissante, l'animation recrute : en 2007, on comptait 62 000 intentions d'embauche. Cependant 80 % des projets concernaient des emplois saisonniers. Les formes d'emploi dans le secteur sont donc souvent multiples : pluriactivité, temps partiel, saisonnalité, plusieurs employeurs, cumul d'emplois... L'adaptabilité et la mobilité sont de rigueur pour gagner sa vie. Côté salaires, la rémunération est très variable : notons qu'en 2005 un animateur débutant dans la fonction publique hospitalière gagnait

1 358 euros brut sans primes, et en fin de carrière 2 685 euros.

**Formation.** Le parcours de formation nécessaire à l'exercice du métier est très varié et offre des possibilités à tous les niveaux, du BEP au bac + 3, du brevet professionnel au diplôme d'État, dans des spécialités diverses. Citons en particulier le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS, niveau bac), qui permet de se présenter au concours d'animateur territorial, ou encore le très coté diplôme d'État relatif aux fonctions d'animation (DEFA, niveau bac + 2), qui permet de se préparer à l'encadrement. Attention, le BAFA et autres BASE ou BAFD ne sont pas des diplômes professionnels mais permettent de travailler le temps des vacances scolaires et d'acquérir de l'expérience professionnelle.